

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

Absents : Frédéric DELOLME, pouvoir à Pierre LETIEVANT.

Secrétaire de séance : Bernadette TRANCHAND.

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h08.

Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

Approbation du Procès-Verbal du 6 février 2024.

Ordre du jour :

1. Détermination du nombre d'adjoints et élection nouvel adjoint.
2. Délégation de pouvoir.
3. Rythme scolaire.
4. Fin d'offre d'achat.
5. Attribution des subventions 2024.
6. Engagement PECF.
7. Plantation parcelle boisée.
8. Demande subvention Parc du Pilat pour plantation.
9. Vote du Compte financier Unique.
10. Vote des budgets primitifs.
11. Questions diverses.

1- **Détermination du nombre d'adjoints et élection nouvel adjoint (2024-006) :**

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal et afin d'assurer le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de pouvoir le poste d'adjoint vacant.

Conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Bruno JOURDAT est candidat au poste de 3^{ème} adjoint.

Le Maire constate que la condition du quorum est remplie et rappelle que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin individuel et secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le nombre d'Adjoints à 3.
- **DECIDE** que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau.
- **Monsieur JOURDAT Bruno** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2- **Délégation de pouvoir (2024-007) :**

Madame le maire rappelle l'article L. 2122-18 du CGCT qui permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Pour la bonne marche des affaires communales, il y a lieu de procéder à des modifications sur les délégations octroyées lors du conseil municipal du 4 août 2020 (délibération n°1).

- Considérant que Mme RANGER n'est plus en charge des affaires scolaires, Mireille TARDY propose que la délégation octroyée à Mme RANGER lui soit retirée.

Mireille TARDY propose que cette même délégation, à savoir :

- le suivi des affaires concernant l'école,
- les activités périscolaires, le sport,
- les relations sociales,
- la gestion du personnel municipal en lien avec l'école,

soit attribué à Pierre LETIEVANT.

Il est également donné délégation à M. Pierre LETIEVANT l'effet de signer, en l'absence du Maire, tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1 (Pierre LETIEVANT)

- ❖ Considérant que M. DELOLME a démissionné de son poste d'adjoint, Mireille TARDY propose que la délégation octroyée à M. DELOLME lui soit retirée.

Mireille TARDY propose que cette même délégation de fonction, à savoir :

- le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales,
- l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux,
- l'entretien général de l'ensemble des installations sportives,
- la maintenance courante des bâtiments communaux ;
- la centralisation, afin de coordonner en une direction unique, toutes indications sur l'état des locaux, émanant de tous les adjoints au Maire dans le cadre de leurs délégations,
- la gestion du personnel communal concerné par les travaux et entretiens des biens communaux,

soit attribué à M. Bruno JOURDAT.

Il est également donné délégation à M. Bruno JOURDAT l'effet de signer, en l'absence du Maire, tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1 (Bruno JOURDAT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, ACCEPTE les nouvelles délégations de pouvoir aux adjoints.

3- **Rythme scolaire (2024-008)** :

Madame le maire donne la parole à Pierre LETIEVANT qui informe le conseil municipal des dernières décisions prises lors du conseil d'école du 7 mars 2024.

Le conseil d'école s'étant prononcé pour le maintien de la semaine de 4 jours, la commune propose de poursuivre l'organisation du temps éducatif déjà en place à compter de septembre 2024 :

Lundi, mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30-11h45 et de 13h30-16h15.

Le compte-rendu du conseil d'école sera transmis à l'IEN ainsi que la délibération sur la semaine de 4 jours et ses horaires et un courrier demandant une dérogation pour le retour à 4 jours.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité,
DECIDE :

- * **de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire concernées,**
- * **d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,**
- * **de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire comme suit : *Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h45 / 13h30-16h15.***

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4- **Fin d'offre d'achat (2024-009)** :

Madame le Maire rappelle le point n°7 à l'ordre du jour du conseil municipal du 13 octobre

2023 ainsi que la délibération n° 2023-054 proposant un montant de 50 000 euros pour l'acquisition des parcelles n° 1985, 1987 et 207 en centre bourg.

Madame le Maire informe que le propriétaire n'a pas apporté de réponse à la proposition qui lui a été faite, aussi il est nécessaire d'instaurer une date butoir à cette offre.
Date proposée : le 1^{er} juin 2024.

Le propriétaire sera informé par courrier avant le 10 avril 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5- **Attribution des subventions 2024 (2024-010) :**

Madame le Maire informe des demandes de subventions reçues par la commune et soumet à l'approbation du conseil municipal les propositions suivantes :

- ADMR : 300 €,
- Association Tarentaise Jeux : 250 €,
- France Alzheimer : pas de subvention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les attributions de subventions suscitées.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6- **Engagement PECF (2024-011) :**

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de souscrire un engagement PEFC (démarche de gestion durable de notre forêt), afin de bénéficier des subventions du Parc du Pilat dans le cadre de la plantation pour régularisation et diversification des peuplements résineux sur la parcelle A 1894.

Le PEFC est une ONG internationale dont le but est la protection et de gestion durable des forêts à travers le monde.

Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur cette démarche qui comprend un engagement pour 5 ans concernant l'ensemble de nos forêts :

- ✓ à respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur,
- ✓ à accepter les visites de contrôle en forêt par PECF AURA et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents (à conserver à minima 5 ans) permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur,
- ✓ à accepter le fait que la démarche PECF s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles nous sommes engagés pourront être modifiées. Une fois informés de ces éventuels changements, le choix sera donné sur la poursuite de l'engagement ou sur sa résiliation,
- ✓ à mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PECF AURA en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PECF,

- ✓ à accepter que la participation au système PECF soit rendue publique,
- ✓ en cas de modification de la surface (achat/vente/donation...), informer le PECF AURA dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de la certification PERCF et l'inviter à prendre contact avec PECF AURA.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'engagement PECF,
AUTORISE Madame le maire à signer tout document y afférent.**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

7- Plantation parcelle boisée (2024-012) :

Madame le Maire invite les élus à accepter le devis présenté par M. CHARRA, technicien forestier de l'ONF en charge de la forêt de la commune de Tarentaise, pour les plantations et dégagements sur la parcelle A 1894 qui s'élève à 3 068.44 € HT.

2 000 € seront financés par ASSE Cœurs Vert.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le devis établi concernant le programme de travaux proposé par l'ONF.**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8- Demande subvention Parc du Pilat pour plantation (2024-013) :

Dans les suites de l'engagement PECF, Madame le Maire sollicite le conseil municipal dans le cadre d'une demande de subvention de 1 000 € via le dispositif *Sylv'accte* (réalisation de travaux de sylviculture se rapportant au Projet Sylvicole Territorial applicable sur la zone de situation de notre unité forestière). La parcelle cadastrale A 1894 (13.75 hectares) est concernée par cette demande d'aide.

Le taux d'aide applicables sur les montants hors taxe (HT) est de : 50% en forêt publique, 70% en forêt privée avec un plafond de 2 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention pour le financement partiel du devis pour reboisement avec diversification climatique sur la parcelle A 1894.**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

9- Vote du Compte financier Unique (2024-014) :

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte financier unique concernant le budget communal et le budget eau-assainissement pour l'année 2023. Chaque membre du conseil municipal a pu consulter le compte financier unique de chaque budget.

Elle rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La commune de Tarentaise a été retenue comme collectivité expérimentatrice de la production de ce document dès 2023 (l'ensemble des collectivités étant tenu de l'adopter en 2024).

Madame le Maire quitte la salle le temps du vote.

Sous la présidence de Bernadette TRANCHAND, le conseil municipal réuni délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le financier unique par chapitre et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour chacun des budgets.

Le compte financier unique pour les budgets communal et eau-assainissement sont clôturés avec les résultats suivants :

BUDGET COMMUNAL :

FONCTIONNEMENT COMMUNAL CA 2023							
Dépenses				Recettes			
chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Montants
11	Charges à caractère général	177 507,00	158 884,19	13	Atténuations de produits	7 000,00	11 609,00
12	Charges de personnel	142 600,00	126 368,26	70	Produits des services et du domaine	31 200,00	59 405,72
14	Atténuations de produits	-	-	73	Produits fiscaux	198 411,00	209 110,46
22	Dépenses imprévues	-	-	74	Dotations, subventions et participations	109 759,00	110 039,03
65	Autres charges de gestion courante	42 956,00	41 297,04	75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	62 013,71
66	Charges financières	2 500,00	1 858,46	76	Produits financiers	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	150 000,00	77	Produits exceptionnels	5 000,00	152 455,08
68	Dotations aux provisions	50,00	0,00	78	Reprises de provisions	-	-
	Total des opérations réelles	365 613,00	478 407,95		Total des opérations réelles	360 370,00	604 633,00
023	Virement à la section d'investissement	56 500,00	-	042	Opérations d'ordre de transfert entre se	50 000,00	5 751,91
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 200,00	4 941,59				
	Total des opérations d'ordre	62 700,00	4 941,59		Total des opérations d'ordre	50 000,00	5 751,91
2	Résultat reporté N-1 (si négatif)	-	-	2	Résultat reporté N-1 (si positif)	20 921,41	-
	Total général	428 313,00	483 349,54		Total général	431 291,41	610 384,91

Exedent de Fonctionnement avant Report N-1	127 035,37
Exédent à reporter	2 978,41

INVESTISSEMENT COMMUNAL CA 2023

Dépenses				Recettes			
chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Montants
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	13	Subvention d'investissement	13 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 260,00	4 260,00	16	Produits d'emprunt	-	-
21	Immobilisations corporelles	120 500,00	13 607,80	20	Subventions incorporelles	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	21	Immobilisations corporelles	-	24 669,33
	Total des dépenses d'équipement	124 760,00	17 867,80	23	Immobilisation en cours	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00	-		Total recettes d'équipement	13 000,00	24 669,33
13	Subvention d'investissement	-	-	10	Dotations Fonds divers Réserves	17 649,00	17 786,90
16	Remboursements d'emprunt	117 000,00	116 445,45	1068	Exédent de fonctionnement	66 505,27	66 505,27
26	Participations	-	-	165	Dépôts cautionnement reçus	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	024	Produits de cession	150 000,00	-
20	Dépenses imprévues	-	-				
	Total des dépenses financières	118 500,00	116 445,45		Total des dépenses financières	234 154,27	84 292,17
	Total des dépenses réelles d'investissement	243 260,00	134 313,25		Total des recettes d'investissement	247 154,27	108 961,50
040	Transferts en section de fonctionnement	-	-	021	Virement de la section de fonctionnemé	56 500,00	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	040	Opérations d'ordre entre sections	6 200,00	4 941,59
192	Neutralisations et régularisations d'opérations	-	-	041	Opérations patrimoniale	-	-
				192	Neutralisations et régularisations d'opérations	-	125 330,67
	Total des opérations d'ordre	0	0		Total des opérations d'ordre	62 700,00	130 272,26
1	Résultat reporté N-1 (si négatif)	66 505,27	-	1	Résultat reporté N-1 (si positif)	-	-
	Total général	309 765,27	134 313,25		Total général	309 854,27	239 233,76
					Excédent avant RAN	104 920,51	

Résultat Profit investissement	89	38 415,24
--------------------------------	----	-----------

Total cumulé des deux sections	738 078,27	617 662,79	Total cumulé des deux sections	431 380,41	849 618,67
---------------------------------------	-------------------	-------------------	---------------------------------------	-------------------	-------------------

RESULTAT COMMUNAL GLOBAL	3 067,41	186 372,02
--------------------------	----------	------------

Budget Communal :
 Fonctionnement à reporter 147 956.78 €
 Investissement à reporter 38 415. 24 €

Affectation Du Résultat :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Mireille TARDY, MAIRE,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 147 956.78 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	9		
Nombre de membres présents :	8		
Nombre de suffrages exprimés :	8		
VOTES : Contre	0	Pour	8

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	127 035.37 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 921.41 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	147 956.78 €
D Solde d'exécution d'investissement	38 415.24 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 147 956.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	147 956.78 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT EAU-ASSAINISSEMENT CA 2023

Dépenses				Recettes			
chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Montants
11	Charges à caractère général	48 600,00	46 728,13	13	Atténuations de produits		
12	Charges de personnel	12 000,00	9 993,03	70	Produits des services et du domaine	65 484,34	104 750,07
14	Atténuations de produits	5 000,00	4 729,00	73	Produits fiscaux		
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	164,70	74	Dotations, subventions et participations		
				75	Autres produits de gestion courante		
	Total des dépenses de gestion des services	66 600,00	61 614,86		Total des recettes de gestion des services	65 484,34	104 750,07
66	Charges financières	1 100,00	1 071,43	76	Produits financiers		0,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	50 000,00	77	Produits exceptionnels		2 910,03
68	Dotations aux provisions	100		78	Reprises de provisions		
22	Dépenses imprévues						
	Total des opérations réelles	117 800,00	112 686,29		Total des opérations réelles	65 484,34	107 660,10
23	Virement à la section d'investissement			042	Reprises de la section d'investissement	20 000,00	19 794,14
42	Dotations aux amortissements	40 000,00	37 853,89				
	Total des opérations d'ordre	40 000,00	37 853,89		Total des opérations d'ordre	20 000,00	19 794,14
2	Résultat reporté N-1 (si négatif)			2	Résultat reporté N-1 (si positif)	72 690,61	72 690,61
	Total général	157 800,00	150 540,18	Total général		158 174,95	127 454,24
					Perte Fonctionnement	374,95	-23 085,94
					Excédent à reporter		49 604,67

INVESTISSEMENT EAU-ASSAINISSEMENT CA 2023

Dépenses				Recettes			
chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Montants
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			13	Subvention d'investissement		
204	Subventions d'équipement versées			16	Produits d'emprunt		
21	Immobilisations corporelles	17 000,00	3 968,23	20	Subventions incorporelles		
23	Immobilisations en cours			204	Subventions d'équipement versées		
	Total des dépenses d'équipement	17 000,00	3 968,23		Total recettes d'équipement		
10	Dotations, fonds divers et réserves			10	Dotations Fonds divers Réserves		
13	Subvention d'investissement			1068	Excédent de fonctionnement	76 568,85	76 568,85
16	Remboursements d'emprunt	2 100,00	2 025,84	165	Dépôts cautionnement reçus		
26	Participations			24	Produits de cession		
27	Autres immobilisations financières						
20	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	2 100,00	2 025,84		Total des dépenses financières	76 568,85	76 568,85
	Total des dépenses réelles d'investissement	19 100,00	5 994,07		Total des recettes d'investissement	76 568,85	76 568,85
40	Transferts en section de fonctionnement	20 000,00	19 794,14	21	Virement de la section de fonctionnement		
				40	Opérations d'ordre entre sections	40 500,00	37 853,89
	Total des opérations d'ordre	20 000,00	19 794,14		Total des opérations d'ordre	40 500,00	37 853,89
1	Résultat reporté N-1 (si négatif)	76 568,85		1	Résultat reporté N-1 (si positif)		
	Total général	115 668,85	25 788,21		Total général	117 068,85	114 422,74
					RESULTAT INVESTISSEMENT AV REPORT		88 634,53
					RESULTAT INV APRES REPORT 2022		12 065,68
					RESULTAT EAU FNT + INV		61 670,35
					EXEDENT COMMUNE + EAU-ASSAINISSEMENT		248 042,37

Budget Eau-assainissement :
 Fonctionnement à reporter 49 604,87 €
 Investissement à reporter 12 065,68 €

Affectation du Résultat :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mireille TARDY, MAIRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 49 604.67 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
VOTES : Contre	0
Pour	8

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	-23 085.94 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	72 690.61 € 49 604.67 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	12 065.68 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	49 604.67 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	49 604.67 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte financier unique et l'affectation du résultat sur le budget communal et sur le budget eau-assainissement.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

10- Vote des budgets primitifs (2024-015) :

Madame le maire donne la parole à Bernadette TRANCHAND qui présente aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT COMMUNAL CA 2024					
Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Budget	chapitre	Libellé Chapitre	Budget
11	Charges à caractère général	207 800,00	13	Atténuations de produits	3 000,00
12	Charges de personnel	145 800,00	70	Produits des services et du domaine	53 650,00
14	Atténuations de produits	0,00	731	Produits fiscaux	195 000,00
			73	Produits fiscaux	1 000,00
			74	Dotations, subventions et participations	113 900,00
65	Autres charges de gestion courante	47 472,00	75	Autres produits de gestion courante	12 000,00
66	Charges financières	1 300,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	75 000,00	77	Produits exceptionnels	75 000,00
68	Dotations aux provisions	100,00	78	Reprises de provisions	
	Total des opérations réelles	477 472,00		Total des opérations réelles	453 550,00
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 960,00			
	Total des opérations d'ordre	104 960,00		Total des opérations d'ordre	0,00
2	Résultat reporté N-1 (si négatif)		2	Résultat reporté N-1 (si positif)	147 956,78
	Total général	582 432,00	Total général		453 550,00
				Résultat de Fonctionnement avant Report N-1	-128 882,00
				Exédent à reporter	19 074,78

INVESTISSEMENT COMMUNAL CA 2024					
Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Budget	chapitre	Libellé Chapitre	Budget
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 000,00	13	Subvention d'investissement	30 500,00
204	Subventions d'équipement versées	4 260,00	16	Produits d'emprunt	0,00
21	Immobilisations corporelles	201 300,00	20	Subventions incorporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	21	Immobilisations corporelles	15 000,00
			23	Immobilisation en cours	0,00
	Total des dépenses d'équipement	227 560,00		total recettes d'équipement	45 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations Fonds divers Réserves	8 200,00
13	Subvention d'investissement	0,00	1068	Exédent de fonctionnement	0,00
16	Remboursements d'emprunt	27 000,00	165	Dépôts cautionnement recus	0,00
26	Participations	1 000,00	024	Produits de cession	
27	Autres immobilisations financières				
	Total des dépenses financières	28 000,00		Total des dépenses financières	8 200,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	255 560,00		Total des recettes d'investissement	53 700,00
040	Transferts en section de fonctionnement		021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	4 960,00
192	Neutralisations et régularisations d'opérations		041	Opérations patrimoniale	
			040	Neutralisations et régularisations d'opérations	60 000,00
	Total des opérations d'ordre	0		Total des opérations d'ordre	164 960,00
1	Résultat reporté N-1 (si négatif)		1	Résultat reporté N-1 (si positif)	38 415,24
	Total général	255 560,00		Total général	218 660,00
				Résultat avant RAN	-36 900,00
				Résultat investissement	1 515,24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif de la commune année 2024.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le maire donne la parole à Bernadette TRANCHAND qui présente aux membres du conseil municipal le budget primitif du budget eau-assainissement pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT EAU-ASSAINISSEMENT CA 2024					
Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Budget	chapitre	Libellé Chapitre	Budget
11	Charges à caractère général	42 700,00	13	Atténuations de produits	
12	Charges de personnel	10 000,00	70	Produits des services et du domaine	49 500,00
14	Atténuations de produits	5 000,00	73	Produits fiscaux	
65	Autres charges de gestion courante	500,00	74	Dotations, subventions et participations	0,00
			75	Autres produits de gestion courante	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	58 200,00		Total des recettes de gestion des services	49 500,00
66	Charges financières	1 000,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations aux provisions	300,00	78	Reprises de provisions	
22	Dépenses imprévues				
	Total des opérations réelles	59 500,00		Total des opérations réelles	49 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	Reprises de la section d'investissement	20 000,00
042	Dotations aux amortissements	40 000,00			
	Total des opérations d'ordre	40 000,00		Total des opérations d'ordre	20 000,00
2	Résultat reporté N-1 (si négatif)		002	Résultat reporté N-1 (si positif)	49 604,67
	Total général	99 500,00		Total général	69 500,00
				Perte Fonctionnement	-30 000,00
				Excédent à reporter	19 604,67

INVESTISSEMENT EAU-ASSAINISSEMENT CA 2024					
Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Budget	chapitre	Libellé Chapitre	Budget
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	13	Subvention d'investissement	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées		16	Produits d'emprunt	
21	Immobilisations corporelles	45 000,00	20	Subventions incorporelles	
23	Immobilisations en cours		204	Subventions d'équipement versées	
	Total des dépenses d'équipement	45 000,00		total recettes d'équipement	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations Fonds divers Réserves	
13	Subvention d'investissement		1068	Excédent de fonctionnement	
16	Remboursements d'emprunt	2 200,00	165	Dépôts cautionnement reçus	
26	Participations		24	Produits de cession	
27	Autres immobilisations financières				
20	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	2 200,00		Total des dépenses financières	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	47 200,00		Total des recettes d'investissement	20 000,00
040	Transferts en section de fonctionnement	20 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	
			040	Opérations d'ordre entre sections	40 000,00
	Total des opérations d'ordre	20 000,00		Total des opérations d'ordre	40 000,00
001	Résultat reporté N-1 (si négatif)		001	Résultat reporté N-1 (si positif)	12 065,68
	Total général	67 200,00		Total général	60 000,00
				RESULTAT INVESTISSEMENT AV REPORT	-7 200,00
				RESULTAT INV APRES REPORT 2023	4 865,68

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif pour le budget eau-assainissement année 2024.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

11- Questions diverses :

❖ Demande d'acquisition d'un terrain communal :

Les habitants de la copropriété située 1641, 1645, 1656 chemin des Palais doivent mettre en conformité leur assainissement, toutefois le terrain leur appartenant est trop

pentu pour envisager une installation dimensionnée correctement. Aussi, ceux-ci souhaitent installer leur station d'épuration entre la parcelle A647 et la parcelle A646, sur un terrain communal (seul lieu accessible par les entreprises de TP).

Madame le Maire propose donc de céder un terrain (selon tracé en jaune sur schéma ci-dessous) aux co-proprétaires afin qu'ils procèdent à la mise en place de leur assainissement. Ce terrain n'a aucun intérêt pour la commune et supporte déjà une servitude de canalisation desdits copropriétaires.

→ *Réponse des élus : les élus émettent un accord de principe. Lors du prochain conseil municipal il faudra délibérer sur la cession du chemin ou servitude pour installation des cuves sous l'emprise du chemin. Il sera nécessaire de rencontrer, en amont, les propriétaires riverains.*

❖ Droit de préemption :

Madame le Maire informe qu'elle n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune concernant la parcelle A 1571.

❖ Citerne Bois :

Madame le Maire rappelle l'obligation des communes à mettre en place les infrastructures et les moyens suffisants pour la protection contre les incendies. L'enjeu principal étant que l'intervention des pompiers et des services de secours se fasse le plus rapidement possible et permette une lutte efficace contre les incendies.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative (article 2212-2 du code général des collectivités territoriales), le maire d'une commune doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents comme les incendies et leurs différents types de feu.

Une des obligations de la mairie est l'approvisionnement de la commune en points d'eau fréquemment contrôlés et en permanence disponibles. Ces obligations comprennent ainsi leur entretien qui requiert une attention minutieuse ; vérification de la pression et du débit, maintenance de leur accessibilité, nettoyage ou encore respect des normes.

La commune se doit donc de veiller à ce que les services du SDIS aient en permanence à disposition une quantité de 120 m³ d'eau (selon une durée moyenne d'un sinistre estimée à deux heures) à une pression de 60 m³/h correspondant à la pression normale des engins de lutte à incendie.

Il semble donc opportun de s'intéresser au réseau incendie, le village étant entouré par la forêt. Les débits des bornes incendie installées n'est pas suffisant en cas de feux de forêts. Aussi Madame le Maire propose l'installation de cuves d'eau en bois de 120 ou 180 m³ conformes aux obligations du SDIS qui préconise un débit d'eau minimum de deux fois 60m³/h. La première pourrait être installée à Godemard si la commune peut acquérir un terrain adéquat. En plus de sa présence au plus près des bois, celle-ci permettrait de sécuriser le gîte actuel et le gîte en cours de création : ces établissements proposant des couchages se doivent d'être couverts selon les préconisations du SDIS.

Actuellement l'installations de cuve d'eau sont subventionnées par divers organismes, le reste à charge de la commune serait de 20%. Le devis proposé par l'entreprise située en Ardèche est d'un montant de 20 600 € HT pour une cuve de 120m³ et 25 000 € HT pour une cuve de 180m³. Soit un reste à charge respectif de 4 120 € et 5 000 €.

A cela il faut ajouter les frais de terrassement qui eux aussi sont subventionnables à hauteur de 80%.

Le sujet a été traité lors du vote du budget et le montant intégré au budget primitif.

❖ **Frelon Asiatique** :

Le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) de la Loire, associé au Conseil Départemental et à la Chambre d'agriculture de la Loire, a mis en place un plan d'action et un protocole de lutte qui envisage la participation de toutes les communes ligériennes dans la mise en place des pièges. Ceux-ci nous ont été fournis par la Chambre d'Agriculture et l'employé communal les installera avant le 15 avril 2024 sur des points qui semblent les plus propices.

Prochain conseil municipal prévu le mardi 14 mai à 20h30.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Madame le Maire lève la séance à 23 heures 30 minutes.

Signatures

**Mireille TARDY,
Maire**



**Bernadette TRANCHAND,
Secrétaire de séance**

